



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Louis-Riel
8 avril 2026 à 18 h 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement (CE) de l'école Louis-Riel tenue le 8 avril 2026 à 18 h 30 à la bibliothèque de l'école Louis-Riel, 5850, avenue de Carignan à Montréal.

PRÉSENCES :

Marilaine Bolduc-Jacob, parent	François Bouchard, enseignant
Nadia Rouhi Amine, parent	Marie-France De Montigny, enseignante
Raja Arrouch, parent	Laurane Lapierre, enseignante
Isabelle Fumas, parent	Alain Vandelac, enseignant
Thuy Phuong La, parent	Mourida Zarraa, enseignante
Fabienne Hitillambeau, parent	Anne Martin, enseignante
Marysol Breton, parent substitut	Moumin Billeh Djegham, élève
Ariany Garcia, parent substitut	Emmanuelle Christophe, Je Passe Partout
Imène Namaoui, parent substitut	

Formant quorum sous la présidence de Marilaine Bolduc-Jacob.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Mullie Régis, directrice
Vincent Grenier, directeur adjoint

PERSONNES INVITÉES À LA SÉANCE :

Aucune personne invitée

MEMBRES ABSENTS :

Dominique Chandonnet, parent
Yamina Kolli, parent
Arij Medjerkane, élève
Antoine Beaudoin Gentes, Projet Harmonie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, Marilaine Bolduc-Jacob, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 39.

Elle souhaite la bienvenue à Anne Martin, nommée membre représentant le personnel enseignant depuis la précédente séance ordinaire.

Elle demande aux membres du CE de prendre acte de deux démissions du personnel enseignant depuis la dernière séance ordinaire. Leïla Moknine a démissionné à la fin de la séance du 21 janvier 2026 en raison d'un congé sabbatique. Hugo Rivest a quant à lui démissionné le 30 janvier 2026 pendant le vote électronique

remplaçant une séance extraordinaire, car il ne se sentait plus apte à représenter adéquatement le personnel de l'école.

La présidente souligne aussi le départ du directeur adjoint Thierry Giroux, qui a obtenu une promotion dans une autre école. Il est remplacé à titre de secrétaire du CE par le directeur adjoint Vincent Grenier.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Nadia Rouhi Amine que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

(01-CE-08/04/2026)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2026
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
4. Approbation du procès-verbal du 24 février 2026
 - 4.1 Suivi au procès-verbal
 - 4.2 Suivi du vote électronique du 29 au 31 janvier 2026
5. Parole au public
6. Sujets nécessitant une décision – approbation
 - 6.1 Activités éducatives
 - 6.2 Journée verte – 5 juin 2026
 - 6.3 Examens de fin d'année
7. Sujets nécessitant une décision – adoption
 - 7.1 Régie interne
8. Points d'information
 - 8.1 Plan de lutte – questionnaire aux élèves
 - 8.2 Consultation des élèves : questionnaire
 - 8.3 Suivi budgétaire
 - 8.4 Budget de formation du CE/demande de l'OPP
 - 8.5 Consultation sur le PTRDI : réponse du CSSDM
9. Points d'information/rapports
 - 9.1 Présidente
 - 9.2 Direction
 - 9.3 Représentante au Comité de parents
 - 9.4 Élèves
 - 9.5 Membres de la communauté
 - 9.6 Personnel enseignant
 - 9.7 Parents
 - 9.8 OPP
10. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2026

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Fumas que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

M.B.

Initiales de la Présidence

M.R.

Initiales de la Direction

Approuvée à l'unanimité
(02-CE-08/04/2026)

3.1. Suivi au procès-verbal

La directrice répond à une question posée à la précédente séance par une représentante des élèves : le chandail de lainage doit se porter par-dessus un vêtement uni, comme pour les autres chandails. La réponse à l'autre question sera transmise directement au conseil des élèves, puisque le sujet ne relève pas du CE.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2026

IL EST PROPOSÉ par Fabienne Hittilambeau que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2026 soit approuvé avec dispense de lecture.

Approuvée à l'unanimité
(03-CE-08/04/2026)

4.1 Suivi au procès-verbal

La présidente et la directrice avaient été questionnées lors de la séance extraordinaire quant à la possibilité de soumettre à nouveau une proposition préalablement rejetée par le CE.

Rien dans la *Loi sur l'instruction publique* (LIP, art. 86) ne précise si on peut soumettre ou non une même proposition sans modification. La fiche thématique 15 produite par le ministère de l'Éducation apporte des précisions lorsque le CE n'approuve pas la grille-matières proposée : « La proposition est alors retournée à la direction, qui travaillera de nouveau avec les membres du personnel enseignant en vue de proposer une grille-matières modifiée au conseil, en tenant compte des commentaires formulés par le conseil. »

La directrice communiquera avec le Service du secrétariat général du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour obtenir un avis juridique. Elle affirme que si d'autres propositions émanant de la direction sont rejetées par le CE, elle pourrait demander à obtenir par écrit les motifs de la décision, afin de s'assurer qu'elle respecte les encadrements légaux. Un suivi sera effectué lors de la prochaine séance ordinaire.

4.2 Suivi du vote électronique du 29 au 31 janvier 2026

Un suivi a été effectué en ce qui concerne le vote électronique. Un amendement à la régie interne sera proposé dans un autre point de la séance.

La présidente demande aux membres du CE de prendre acte du résultat du vote électronique effectué du 29 au 31 janvier 2026, en remplacement d'une séance extraordinaire : 6 pour, 6 contre et 3 abstentions.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

6. SUJETS NÉCESSITANT UNE DÉCISION – APPROBATION

6.1 Activités éducatives

La directrice présente les nouvelles activités éducatives proposées. Deux addendas sont proposés et retenus : ajout d'une activité et ajustement d'un nombre représentant un tarif.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

IL EST PROPOSÉ par Alain Vandelac que le tableau des activités éducatives soit approuvé tel que présenté, avec les addendas.

Approuvée à l'unanimité
(04-CE-08/04/2026)

6.2 Journée verte – 5 juin 2026

La directrice présente les activités envisagées pour le 5 juin 2026. Un taux de participation d'au moins 75 % est requis pour la tenue de cette journée. Des activités gratuites sont proposées, mais la plupart nécessite des frais chargés aux parents.

IL EST PROPOSÉ par Emmanuelle Christophe que les heures d'entrée et de sortie à l'école soient modifiées en fonction de la programmation de la journée verte du 5 juin 2026.

Approuvée à l'unanimité
(05-CE-08/04/2026)

6.3 Examens de fin d'année

Le calendrier des épreuves ministérielles de mai et de juin est déposé. L'approbation du calendrier de juin incluant les examens locaux aura lieu à la prochaine séance ordinaire. Il y aura une levée de cours pour les élèves inscrits aux examens du 7 mai et du 15 mai, mais des activités pédagogiques leur seront offertes pendant les heures de classe. En juin, il y aura des récupérations et des activités en après-midi. La présence des élèves n'est pas obligatoire lors de ces activités pédagogiques.

IL EST PROPOSÉ par Anne Martin que le calendrier des examens de fin d'année soit approuvé tel que présenté.

Approuvée à l'unanimité
(06-CE-08/04/2026)

7. SUJET NÉCESSITANT UNE DÉCISION – ADOPTION

7.1 Régie interne

La présidente propose un amendement à la régie interne, dont l'annonce a été faite dans les délais prescrits. L'objectif est de clarifier le processus de vote électronique, en remplacement d'une séance extraordinaire, quand des membres souhaiteraient s'exprimer avant de passer au vote. Des modifications au texte proposé sont effectuées séance tenante. La régie interne amendée sera déposée à la prochaine séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par Marilaine Bolduc-Jacob qu'un complément d'information soit ajouté à la fin du point 10.2 de la régie interne pour clarifier et mieux baliser le processus de vote électronique.

Adoptée à l'unanimité
(07-CE-08/04/2026)

8. POINTS D'INFORMATION

8.1 Plan de lutte – questionnaire aux élèves



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

Tous les élèves auront l'opportunité de répondre au « Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles – bien-être ». Ce sondage électronique en lien avec le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence sera rempli pendant les heures de classe, du 13 au 17 avril.

8.2 Consultation des élèves : questionnaire

Le représentant des élèves présente le sondage proposé par le conseil des élèves, intégrant les commentaires émis au CE lors de la séance extraordinaire du 24 février. Le sondage sera administré en même temps que le « Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles – bien-être », du 13 au 17 avril, assurant ainsi un taux de participation très élevé. Les élèves membres du CE présenteront les résultats de la consultation à la prochaine séance ordinaire.

8.3 Suivi budgétaire

Le budget est fragilisé depuis le changement à l'indice de défavorisation de l'école l'an dernier : une baisse de 60 000 \$ au budget de 2026-2027 est anticipée. La directrice présente les principes de financement : les besoins pourraient excéder le montant des allocations reçues du CSSDM en fonction du nombre d'élèves, qui a chuté à la dernière rentrée. L'école pourrait recourir à des mesures budgétaires et, au besoin, à ses surplus afin de financer des postes supplémentaires, tant pour le personnel enseignant que pour les services professionnels et de soutien. L'école consulte le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) pour établir une priorité de services.

8.4 Budget de formation du CE/demande de l'OPP

À la suite de la consultation des membres du CE, la formation « Prévenir l'anxiété chez nos adolescents » par Édu.pop, proposée par l'organisme de participation des parents (OPP) a été retenue, au coût de 350 \$. Le choix d'une date tiendra compte des disponibilités des deux parents du CE souhaitant y assister. Tous les membres du CE peuvent s'y inscrire.

8.5 Consultation sur le PTRDI : réponse du CSSDM

Le CSSDM a répondu le 23 mars aux questions du CE formulés dans le cadre de la consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et l'acte d'établissement, lors de la séance du 19 novembre. Les réponses obtenues aux questions concernant l'utilisation de locaux par le Centre Tétreaultville et ses répercussions sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. La fin de l'occupation des locaux par le centre d'éducation des adultes n'est pas envisagée à court terme et demeure conditionnelle à une éventuelle relocalisation de ces services.

9. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS

9.1 Présidente

Un parent membre du CE a questionné la présidente concernant l'application de la *Loi 94* visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, notamment quant à ses impacts potentiels sur les parents bénévoles. La présidente a communiqué avec la directrice et consulté les sources disponibles pour connaître de possibles restrictions touchant le CE. Elle s'appuie sur la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*, la *LIP* (art. 258.0.4), la *Loi sur la laïcité de l'État* (art. 21), un document du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec disponible sur le site du CSSDM et la page « Pour des milieux sains, sécuritaires et propices à la réussite » du CSSDM. Elle conclut qu'en l'absence d'un règlement ou d'une directive officielle en provenance du CSSDM, rien n'empêche le port de signes religieux lors des séances du CE pour les parents bénévoles qui y siègent ou pour toute autre personne présente qui n'est pas explicitement visée par la *Loi 94*.

M.B.

Initiales de la Présidence

M.R.

Initiales de la Direction

La présidente rappelle que le budget de fonctionnement du CE sera consacré à une célébration avant la fin de la dernière séance ordinaire, sous forme de buffet. Par souci environnemental, chaque personne est invitée à apporter ses couverts. Elle demande aux membres et substitués de lui communiquer toute allergie, intolérance ou préférence alimentaire.

9.2. Direction

La directrice fait un rapport de diverses activités qui se déroulent à l'école. Elle rappelle que la journée pédagogique du 23 juin deviendra un jour de classe en raison de la fermeture des écoles du CSSDM pour cause d'intempéries et que des reprises d'examens seront prévues à cette date.

9.3. Représentante au Comité de parents

La représentante au comité de parents fait un rapport de ce qui a été discuté lors des dernières séances et des sujets prévus d'ici la fin de l'année scolaire, dont la consultation pour le PTRDI et la *Loi 94*.

9.4. Élèves

Un élève soulève la question du financement des activités de la journée verte, une prérogative de la direction.

9.5. Membres de la communauté

L'intervenante de Je Passe Partout fait le résumé de différentes activités de l'organisme.

9.6. Personnel enseignant

Aucun rapport.

9.7. Parents

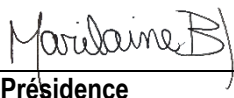
Une question est soulevée concernant les uniformes pour l'an prochain. La présidente invite le parent à consulter un procès-verbal d'une séance antérieure.

9.8. OPP

Un parent représentant l'OPP revient sur le point 8.4 pour s'assurer que l'invitation à la formation sera renvoyée dans un courriel distinct. La directrice le lui confirme.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h 55.


Présidence


Direction d'établissement